

Séance extraordinaire du 29 novembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mercredi, 29 novembre 2023, à compter de 18 h 15 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Adjudication
2. Financement temporaire en lien avec le règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Autorisation de signature
3. PIIA-17-2023 soumis par le mandataire, M. Andrew Connolly pour le propriétaire, M. Réal St-François, lot n° 6 481 873 en zone 210/ Demande d'autorisation
4. PIIA-18-2023 soumis par le mandataire, M. Jonathan Chagnon pour le propriétaire, M. Denis Chagnon, lot n° 1 592 801 en zone 205 / Demande d'autorisation
5. Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) / Projets
6. Période de questions
7. Fin de la séance

Résolution 2023-11-338

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Adjudication

Considérant l'appel d'offres public lancé le 10 août 2023 pour les travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel et la réception des soumissions, comme suit :

Séance extraordinaire du 29 novembre 2023

Soumissionnaire	Prix AVANT taxes	Prix Taxes INCLUSES	
Arri Construction inc. Saint-Hyacinthe	2 675 532,76 \$	3 076 193,79 \$	Conforme
Construction Steve Durand inc. Saint-Hyacinthe	2 728 585,92 \$	3 137 191,66 \$	Conforme
Construction R.D.J. inc. Saint-Hubert	2 857 000,00 \$	3 284 835,75 \$	Conforme
Axe Construction inc. Sainte-Julie	2 951 670,89 \$	3 393 683,61 \$	s/o
Athena Construction inc. Dunham	2 954 500,00 \$	3 396 936,38 \$	s/o
Le Groupe Drumco Construction inc. Saint-Germain-de-Grantham	3 018 880,00 \$	3 470 957,28 \$	s/o
Rénovation Alexandre Léveillé inc. Rougemont, QC, J0L 1M0	3 127 213,00 \$	3 595 513,15 \$	s/o
GCP Construction / Entrepreneur général Saint-Jean-sur-Richelieu	3 298 931,39 \$	3 792 946,36 \$	s/o

Considérant la recommandation datée du 24 octobre 2023 du chargé de projet Denommée Architectes de Granby;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger au plus bas soumissionnaire conforme, Arri Construction inc. de Saint-Hyacinthe, le contrat n° AO / 202308.12 des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, pour le prix de 2 675 532,76 \$, tel qu'il appert dans sa soumission datée du 11 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-11- 339

Financement temporaire en lien avec le règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Autorisation de signature

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la trésorière à négocier un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses liées au règlement d'emprunt n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

Il est également résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe, à signer tous les documents pertinents dans cette affaire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-11- 340

PIIA-17-2023 soumis par le mandataire, M. Andrew Connolly pour le propriétaire, M. Réal St-François, lot n° 6 481 873 en zone 210 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements pour l'implantation d'une habitation multifamiliale isolée de quatre (4) logements, demande soumise par le mandataire, M. Andrew Connolly, pour le propriétaire, M. Réal St-François, sur le lot n° 6 481 873 du cadastre du Québec, situé sur la rue de Vimy, en zone n° 210;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-17-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 23 novembre 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-17-2023 concernant l'implantation d'une habitation multifamiliale isolée de quatre (4) logements projetée sur le lot n° 6 481 873 du cadastre du Québec, situé sur la rue de Vimy, en zone n° 210.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller, Denis Chagnon, déclare son intérêt et se retire du traitement du point suivant.

Résolution 2023-11- 341

PIIA-18-2023 soumis par le mandataire, M. Jonathan Chagnon pour le propriétaire, M. Denis Chagnon, lot n° 1 592 801 en zone 205 – Modification du PIIA-03-2023 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant à modifier le PIIA-03-2023 autorisé sous la résolution n° 2023-05-167, concernant l'agrandissement et la transformation du bâtiment commercial, demande soumise par le mandataire, M. Jonathan Chagnon, pour le propriétaire, M. Denis Chagnon, sur le lot n° 1 592 801 du cadastre du Québec, situé sur la rue Notre-Dame, en zone n° 205;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-18-2023 présenté lors de leur réunion extraordinaire tenue le 12 octobre 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Séance extraordinaire du 29 novembre 2023

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-18-2023 lequel modifie le PIIA-03-2023, concernant l'agrandissement et la transformation du bâtiment commercial, sur le lot n° 1 592 801 du cadastre du Québec, situé sur la rue Notre-Dame, en zone n° 205.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller, Denis Chagnon, reprend le traitement des points suivants.

Résolution 2023-11- 342

Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) / Projet d'aménagement d'une piste à rouleaux (*pumptrack*)

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation du projet de : « Aménagement d'une piste à rouleaux (*pumptrack*) » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Césaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Ville de Saint-Césaire désigne M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-11- 343

Programme d'aide financière pour les infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) / Projet d'implantation d'une scène extérieure et réaménagement du Parc de la rue Neveu

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation du projet de : « Implantation d'une scène extérieure et réaménagement du Parc de la rue Neveu » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Séance extraordinaire du 29 novembre 2023

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Césaire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Ville de Saint-Césaire désigne M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.
Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA OU LES RÉOLUTION.S SUIVANTE.S (INCLUANT PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 EN COURS, S'IL Y A LIEU):

2023-11-338.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe